



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE PARIS
Première présidence

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 31 mars 2025

Jugement du tribunal judiciaire de Paris du 31 mars 2025 dans l'affaire dite des contrats fictifs des assistants parlementaires du Front national (devenu depuis Rassemblement national).

La décision rendue par le tribunal judiciaire de Paris ce jour suscite de nombreux commentaires mais également, en particulier sur les réseaux sociaux, des attaques personnelles à l'encontre des trois magistrats composant la collégialité.

Le premier président de la cour d'appel de Paris exprime sa vive préoccupation et rappelle que dans un Etat de droit démocratique, la critique d'une décision de justice ne peut en aucun cas s'exprimer par des menaces formulées à l'égard des magistrats.

Il appelle au respect de l'institution judiciaire.